



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 59621

Texte de la question

M. Jean-Marc Chavanne * souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de sa décision d'interrompre le financement de la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur à partir de 2001. En effet, en décidant de ne pas renouveler le « programme ingénieurs et cadres supérieurs », PICS, le Gouvernement remet en cause ces formations créées en 1970 et qui ont permis la promotion sociale de près de 800 techniciens. Si une évolution du contexte de la formation professionnelle implique certainement un réexamen du PICS, il ne doit pas pour autant être définitivement interrompu sous prétexte d'un manque de visibilité des résultats de ce programme. De plus, la reprise économique ne permettra pas nécessairement aux entreprises de financer la qualification de leurs techniciens. En conséquence, il lui demande comment elle envisage de remédier à ce problème et sous quels délais elle compte engager des discussions avec les établissements concernés.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Chavanne](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59621

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1901

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078